

# Navette ferroviaire

## Mussidan - Niversac

**Appel à projets** pour une fête populaire

18/02/22 – V1

# 1. Contexte

## Le principe de la navette ferroviaire, un Facili'TER Mussidan/Niversac

- Train TER supplémentaire qui circulera en plus de ceux reliant aujourd’hui Bordeaux, Brive, Agen ou Coutras
- = Renforcement des cadencements entre Mussidan et Niversac. La fréquence des TER sera augmentée pour atteindre : 1 train tous les demi-heures en heure de pointe sur les principales haltes, 1 train toutes les heures en heure creuse et sur les autres haltes.
- Mise en service le **samedi 2 juillet 2022**
- Haltes concernées : Mussidan - Neuvic - Saint-Léon sur l'Isle - Saint-Astier - Razac-sur-l'Isle - Marsac-sur-l'Isle - Périgueux - Boulazac - Niversac<sup>1</sup>.
- Pour se faire, l'ensemble de ces haltes ont fait l'objet de travaux les transformant en Pôle d'échanges multimodaux : parking relais, quais bus ou car, box vélos, accessibilité des aménagements...
- Pilotage : Région Nouvelle Aquitaine – SNCF – Grand Périgueux – CC Isle Vern Salembre – CC Isle & Crempse en Périgord
- + Partenaires : les communes

## Points d'attention

- Des secteurs encore en travaux ou non finalisés lors de la mise en service du Facili'TER : Gare de Périgueux (parvis et passerelle), Halte de Marsac-sur-l'Isle. Livraisons prévues pour décembre 2022.  
→ L'organisation d'événements sur ces lieux devra intégré les éventuelles emprises de chantier qui pourraient exister en juillet (plans fournis par les services techniques)
- La SNCF opère des changements de cadencement 2 fois par an (juillet/décembre). Des trains s'arrêtent déjà dans les gares existantes, les nouvelles haltes sont mises en service au fur et à mesure de la livraison des chantiers (fin 2020 pour Boulazac, mi-2021 pour Razac, fin 2022 pour Marsac). Le réseau Péribus s'adapte aussi avec son propre calendrier. Autrement dit, nous sommes sur une somme d'évolutions progressives avec un point culminant le 2 juillet, pas sur une révolution.

[→ En savoir plus sur la navette ferroviaire](#)

<sup>1</sup> Sont soulignées les haltes dites principales

## Enjeu

La mise en service de la navette ferroviaire / Facili'TER est l'aboutissement d'un projet de très long terme pour le territoire et d'un investissement massif de tous les partenaires.

Cet axe ferroviaire constitue la colonne vertébrale du Plan de déplacement global du Grand Périgueux, autour duquel vont s'articuler les autres modes de déplacement.

Le report modal de la voiture vers le train dans les déplacements domicile-travail concerne à la fois la transition énergétique de l'agglomération, la préservation de la qualité de vie (+7% estimés de trafic aux heures de pointe le soir entre 2017 et 2025), l'attractivité territoriale. La Région prévoit également un report des cars de transports scolaires vers le train. Les études ont évalué le potentiel de fréquentation de ce service à +8000 voyageurs/jours.

**Pour que les habitants et les entreprises se saisissent de cette nouvelle offre, la première étape est d'abord qu'ils en aient connaissance. La communication autour de sa mise en service est un des facteurs de réussite du projet.**

**↳ L'ensemble des partenaires souhaite faire du lancement de la navette ferroviaire un grand événement festif et populaire : le samedi 2 juillet 2021.**

## 2. Les principes de l'appel à projets

Les crédits qui seront alloués sont des subventions du Grand Périgueux afin de mettre en œuvre des actions d'animation, de « petits » événements :

- en lien direct avec les haltes de Razac, Marsac, Périgueux, Boulazac et Niversac
- pendant la journée du 2 juillet 2022
- visant à faire connaître et s'approprier ces lieux, à « positiver » la mobilité durable

Ils ne peuvent être utilisés que pour le financement des projets répondant à ces principes.

Tous les budgets présentés doivent être sincères, réalistes et équilibrés en charges et produits.

## 3. Les exclusions de l'appel à projets

Les crédits ne peuvent pas financer le fonctionnement de structures ou les activités récurrentes et les dépenses d'investissements (hors achats de matériel et fournitures nécessaires au déroulement de l'action).

Sont exclues de l'appel à projets les actions à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.

## 4. Les structures éligibles

Les porteurs peuvent être :

- des associations, quel que soit le lieu d'implantation de leur siège social
- des collectivités.

## 5. Le thème

L'ensemble des animations et « petits » événements retenus dans le cadre de l'appel à projets formera le programme d'une grande fête ouverte à tous pour la mise en service de la navette ferroviaire, la « fête de la navette ».

Au-delà de la fête, derrière cette journée exceptionnelle, il s'agit de faire connaître au plus grand nombre sous un angle positif les alternatives à la voiture. Le TER en premier lieu, mais également : vélo, PériVélo, Voie verte et pistes cyclables, Péribus, Transpérigord, Modalis, covoiturage et parking relais, plateforme Must...

## 6. Les critères d'examen des projets déposés

Seuls les dossiers respectant les règles suivantes seront examinés :

- le dossier doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmises)
- le dossier doit être intégralement renseigné (cerfa)

Le projet sera étudié sur la base des critères suivants :

- Ouverture à un public large (estimation de la participation visée par l'événement ou l'animation, cibles), avec une attention portée aux jeunes et aux actifs.
- Caractère festif et populaire, l'originalité et l'attractivité du contenu proposé.
- Place de la mobilité :
  - la promotion des solutions, des ressources et des offres existantes en matière de mobilité durable,
  - déplacements envisagés pour rejoindre l'animation,
  - l'appropriation des nouveaux équipements...
- Dispositif de communication déployé par le porteur de projet.
- Durée de l'animation.
- Budget du projet.

- Coopérations-amies pour une action plus efficace.
- Valorisation de certifications, accréditations, appartenance à des réseaux et expérience avec le Grand Périgueux.

A noter :

- L'objectif étant la création d'une grande journée de fête sur l'axe ferroviaire. Les projets devront se répartir sur les 5 haltes concernées et s'échelonner sur la journée.

Sur la base des projets déposés, le Grand Périgueux pourra engager des discussions avec les porteurs pour s'assurer de la coordination et complémentarité des animations entre elles.

Chaque partenaire intéressé par le projet pourra solliciter un financement dont le montant par animation serait plafonné à 800 euros (possibilité de proposer plusieurs animations), avec une enveloppe globale affectée à l'appel à projets de 20 000 euros.

## 7. Le calendrier prévisionnel du projet

Appel à projets	5/03 au 27/03/2022
Comité de sélection des projets	Début avril 2022
Annonce des candidats retenus	Mi-avril 2021
Communication Grand Public	A partir du 1 <sup>er</sup> juin 2022
Événement Lancement de la navette	Samedi 2 juillet 2022
Fin du projet avec évaluation	Août 2022

## 8. Les étapes de constitution du dossier

### 1. Composition du dossier

**L'appel à projets est ouvert du 5 au 27 mars 2022.** Pour chaque action envisagée, répondant aux critères définis ci-dessus, un dossier par structure doit être complété. Il sera de composé de :

- Un cerfa 12156-05 (pdf) récapitulant la proposition de la structure => [document à télécharger](#)
- Le **RIB/IBAN** (adresse en cours de validité) de la structure
- Un document complémentaire au cerfa de/des animation(s) proposée(s) (facultatif)
- Un document de présentation de la structure (facultatif)

## 2. Transmission du dossier

Le document cerfa en pdf ainsi que les pièces obligatoires doivent être retournés par messagerie aux adresses ci-dessous **avant le 27 mars 2022** :

[G.Cardinaud@grandperigueux.fr](mailto:G.Cardinaud@grandperigueux.fr)

Un accusé de réception vous sera transmis par retour de mail.

## 3. Instruction des dossiers

Le comité de sélection des projets sera composé de représentants du Grand Périgueux (élus et services), de la Région, de la SNCF.

## 4. Rappel des obligations

- Une charte graphique sera fournie au porteur de projet (semaine 20). Celui devra la reprendre pour communiquer sur son animation afin qu'elle soit clairement identifiée comme une des composante de la « Fête de la navette ». Le logo du Grand Périgueux notamment figurera sur l'ensemble des supports de communication de l'animation soutenue.
- Le porteur de projet s'engage également à fournir les éléments en temps et en heure pour alimenter la communication, ainsi qu'à participer au groupe de travail collectif (définition de la communication, suivi/évaluation).
- Dans la semaine suivant la réalisation de l'animation, de premiers éléments de bilans, photos ou vidéos devront être transmis au Grand Périgueux ;
- Pour fin août 2022, un bilan quantitatif, qualitatif et financier de/des ateliers (participation, satisfaction/qualité,...) sera fourni au Grand Périgueux.

## 9. Contacts utiles

Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	Anaïs Potard Direction de la communication	<a href="mailto:a.potard@grandperigueux.fr">a.potard@grandperigueux.fr</a>
---	---	--

	Tél : 05.53.35.86.37	
EPIC Périmouv'	Joannes Bouillaguet Directeur Général Régie Péribus  Tél. : 06.86.17.28.12	<a href="mailto:JBOUILLAGUET@regie-peribus.fr">JBOUILLAGUET@regie-peribus.fr</a>